

Les PARTENAIRES



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec

► *Fonds d'action québécois pour le développement durable* : ce projet a été rendu possible grâce à la contribution du Fonds et de son partenaire financier le gouvernement du Québec via son programme Action-Climat.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

► *Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie* : sa participation est axée sur les aspects techniques, en tenant compte des solutions énergétiques envisagées par les municipalités.



► *Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent* : cet organisme s'occupe de réaliser des inventaires de GES et fournit son expertise quant à la gestion des matières résiduelles.

À propos du conseil de l'environnement

Fondé en 1977, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est un organisme sans but lucratif, voué à la concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Il œuvre dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent sur les thèmes de la forêt, du Saint-Laurent, de l'énergie, du climat, de l'eau et des matières résiduelles.

Pour plus de renseignements



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT

Patrick Moubarac
Chargé de projet

418 721-5711

crebsl_projet@globetrotter.net

www.crebsl.com



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT

Communautés actives pour le climat

Un service gratuit d'accompagnement
pour réduire les émissions municipales de GES

Le PROJET

Communautés actives pour le climat

est un projet unique au Québec, conçu spécifiquement pour les municipalités de 3 000 habitants et moins au Bas-Saint-Laurent.

Un service gratuit d'accompagnement

est offert pour réduire les émissions municipales de gaz à effet de serre (GES) liées aux transports, aux bâtiments et à l'aménagement du territoire.



Les SERVICES offerts

Mettre à niveau les connaissances

des élus et des employés municipaux sur la problématique des changements climatiques et sur les moyens de s'y attaquer.

Aider à passer à l'action

pour évaluer les possibilités de réduction de GES, pour rédiger une demande de subvention, pour vulgariser de la documentation, etc.

Accompagner

le démarrage d'un bilan de GES ou la mise en place de solutions pour réduire les GES.

Les domaines d' ACTIONS

Le transport

Exemples d'actions :

- ▶ Réduction de la consommation de carburant
- ▶ Mesures favorisant l'achat local
- ▶ Utilisation d'énergies renouvelables pour certains véhicules.

Les bâtiments

Exemple d'action :

- ▶ Remplacement d'un chauffage au mazout (biomasse, géothermie, solaire, etc.).

L'aménagement du territoire

Exemples d'actions :

- ▶ Plan d'urbanisme permettant de réduire les déplacements motorisés
- ▶ Mesures favorisant le transport actif.